

## Conditions générales de vente (CGV) du Musée Suisse des Transports

(Les dénominations énoncées ci-après au masculin englobent également les formes féminines)

### I. Objet et application des CGV

1. Les présentes Conditions générales de vente régulent les rapports entre le client (ci-après «client») et le Musée Suisse des Transports (ci-après «MST»). L'offre quant à la conclusion du contrat émane chaque fois du client, du fait qu'il émet une demande d'achat d'une prestation ou d'une marchandise vis-à-vis du MST. La conclusion proprement dite du contrat, entre le client et le MST, intervient soit au travers de l'achat d'une entrée au Musée ou au Cinéma, ou encore d'une prestation ou marchandise, soit via la confirmation des conditions d'achat de la prestation. Ces CGV constituent un élément de tout contrat entre le MST et le client.

### II. Conditions

1. Prix  
Les prix pour l'acquisition d'une prestation ou d'une marchandise du MST sont visibles sur les listes de prix actuelles du MST, ou sur place. Sauf mention contraire, tous les prix sont donnés en francs suisses, TVA incluse. Sous réserve de modifications de prix.
2. Réclamation  
Le client est tenu de vérifier sans délai après réception, quant à leur exactitude, la prestation ou marchandise achetée, ou leur confirmation. La réclamation peut être faite personnellement, par téléphone ou par écrit (e-mail ou lettre).
3. Conditions de paiement  
L'achat d'une prestation ou d'une marchandise peut être payé sur place en espèces, ou par cartes de crédit ou de débit acceptées, en francs suisses, ou encore par bons ou vouchers. Le paiement en espèces effectué en EUROS est converti en francs suisses selon le taux de change du jour, fixé par le MST. Le paiement sur facture n'est possible qu'après entente avec le MST. Sur les factures dont le montant est inférieur à CHF 300.--, des frais de dossier de CHF 10.-- sont perçus.

### III. Autres dispositions

1. Sécurité  
Le client est responsable du respect des dispositions de sécurité. À tout moment et sans délai, il doit être donné suite aux instructions du personnel du MST. Les sorties de secours et issues de fuite doivent toujours être maintenues entièrement libres. En cas d'incertitudes, de problèmes techniques, d'incidents exceptionnels ou de dommages, on contactera immédiatement (directement ou via un collaborateur du MST) le chef d'intervention ou sa représentation (téléphone: +41 41 375 75 30; interne: 530).
2. Attractions et halles d'expositions  
Le MST s'efforce en permanence de maintenir un haut niveau de disponibilité des attractions et des halles d'exposition. Cela étant, le MST n'est pas en mesure de l'assurer en tout temps. Veuillez prendre note que les attractions ont une capacité restreinte, et que leur utilisation et leur fréquentation ne peuvent être garanties. Les heures de présentation étant publiées sur Internet (sous [www.verkehrshaus.ch](http://www.verkehrshaus.ch)) comme sur place, elles sont donc impératives. Faire valoir un droit à des dommages et intérêts, en raison de telles limitations, est de ce fait expressément exclu.
3. Prises de vues photographiques ou par techniques vidéo  
Les prises de vues photographiques et filmiques à des fins privées sont autorisées dans le Musée. Pour des fins commerciales, une autorisation écrite du MST est requise, de même que les sources devront être mentionnées. Le MST peut réclamer des redevances pour de telles prises de vues. Les droits liés aux prises de vues photographiques et filmiques dans le MST restent en principe la propriété du MST. Le client autorise le MST à procéder à des prises de vues photographiques ou par techniques vidéo, même lors de manifestations publiques ou privées du client. Sur demande, le client met gratuitement à la disposition du MST l'ensemble des prises de vues (photographiques ou par techniques vidéo) faites dans le MST par lui-même ou par des tiers mandatés. Le recours à des matériels iconographiques pour références et documentations de vente doit être convenu entre le client et le MST, en prenant en considération la protection de la personnalité. Dans la totalité de l'enceinte du MST, des vidéos de surveillance peuvent être enregistrées à des fins de sécurité.
4. Restauration et pique-nique  
Les restaurants du MST sont exploités par les entreprises ZFV. Il n'est permis de manger et de boire que dans les restaurants et les locaux prévus à cet effet. Il est interdit de manger et de boire dans le Musée même. Font exception: les prestations de restauration organisées par le MST, dans les zones prévues à cet effet. Le pique-nique n'est permis que dans les secteurs délimités à cette fin, et seulement avec autorisation dans les restaurants.

5. Publicité, vente et give-away  
Dans l'enceinte du Musée, aucune publicité ou vente de prestations ou de marchandises, ou encore remise de cadeaux et de matériels d'information, ne sont autorisées. Demeurent réservées: les exceptions après accord préalable et avec autorisation écrite du MST.
6. Stationnement, livraison, rotation des stocks  
Stationner sur le terrain du MST est interdit aux véhicules non habilités. Les véhicules non habilités seront évacués aux frais de leurs propriétaires. Les véhicules de fournisseurs, d'organiseurs de manifestations et de visiteurs doivent être garés sur les places de parking publiques, tout autour du MST. Le MST décline toute responsabilité quant aux éventuels dommages ou amendes aux véhicules stationnés à des endroits non autorisés. La totalité des livraisons doivent être annoncées au MST suffisamment de temps à l'avance. Les aires définies pour les livraisons et rotations de marchandises ne doivent être occupées que brièvement, et uniquement pour les chargements / déchargements. La livraison des marchandises doit s'effectuer en dehors des heures d'ouverture du Musée.
7. Véhicules sur le terrain du MST  
Toute circulation sur le terrain du MST (à l'exception des véhicules pour handicapés et des fauteuils roulants) n'est autorisée qu'après entente avec le MST.
8. Tabagisme  
Les bâtiments du MST sont soumis à une totale interdiction de fumer. Des cendriers sont mis à la disposition des fumeurs sur l'aire extérieure et sur le balcon du Conference Center.
9. Animaux  
Les animaux ne sont pas admis dans le Musée ni dans le Cinéma (excepté les chiens-guides d'aveugles). Dans les restaurants, les chiens doivent être tenus en laisse et placés de manière à ne pas importuner les autres hôtes. Des boxes pour chiens, en nombre limité et verrouillables, sont mis à disposition. Leur utilisation s'effectue sous la responsabilité propre du propriétaire du chien, sans nécessiter d'autorisation du MST. Le MST décline toute responsabilité en cette matière.

### IV. Responsabilité

1. Le MST décline toute responsabilité quant à des dommages corporels ou matériels pouvant survenir en conséquence de comportements de la part du client, de ses invités ou de tiers mandatés par lui. L'utilisation des attractions, appareillages et offres par un client, par ses invités ou par des tiers mandatés par lui, s'effectue à leurs risques et périls.
2. Le MST décline toute responsabilité quant à des dommages corporels et matériels en rapport avec les pièces d'eau, remplies, se trouvant sur l'aire du MST.
3. Le MST décline toute responsabilité en cas de vol. Le recours à un vestiaire gardé ou non gardé, ou d'un casier verrouillable, s'effectue sous la responsabilité propre de l'utilisateur.
4. Il est strictement interdit d'apporter quelques modifications que ce soit aux objets d'exposition (ou de monter dessus), saut pour les objets et attractions prévus à cette fin. Pour la protection des objets historiques, on s'abstiendra de les toucher.

### V. Dispositions finales

1. Préjudice  
La totalité des achats de prestations ou de marchandises s'effectuent sans réserve.
2. For et droit applicable  
Le **droit suisse** s'applique exclusivement. Le for pour tous les litiges est **Lucerne**.
3. Applicabilité d'autres dispositions  
En cas de manifestation, les Conditions de vente pour manifestations (CVM) au MST sont en outre applicables ([www.verkehrshaus.ch/agnb](http://www.verkehrshaus.ch/agnb)). Pour l'achat de billets en ligne à la billetterie, les conditions générales relatives à l'achat de billets en ligne s'appliquent également ([www.verkehrshaus.ch/agnb](http://www.verkehrshaus.ch/agnb)).
4. Clause salvatrice  
Si certaines dispositions des présentes Conditions générales de vente étaient sans effet (ou allaient le devenir), ceci n'influe pas sur la validité des autres dispositions. Il en va de même pour une lacune de réglementation. La disposition totalement ou partiellement nulle, ou la lacune de réglementation, doit être remplacée par une réglementation dont le résultat économique est aussi proche que possible de celui de la disposition nulle.